

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, informe l'Assemblée du succès remporté par les journées des Etats Généraux des Zones Industrielles à Vocation Européenne. L'organisation matérielle de cette manifestation a été prise en charge par la Ville de LUDRES, et nécessite une définition des différentes prestations proposées aux participants.

Les tarifs suivants sont proposés :

1/ Pour la réservation d'un stand :

- 9 m2 : 2 000 F HT, soit 2 372 F TTC
- 18 m2 : 4 500 F HT, soit 5 337 F TTC
- 27 m2 : 6 000 F HT, soit 7 116 F TTC

2/ Pour la réservation d'un encart publicitaire :

- dans l'Est Républicain : 3 500 F HT, soit 4 151 F TTC
- dans le supplément du N° spécial : 4 000 F HT soit 4 744 F TTC

3/ Pour la réservation d'un encart publicitaire dans le supplément + stand 9 m2

- 5 000 F HT, soit 5 930 F TTC

4/ Pour un "package partenaire" :

- 1ère option :

Stand 9 m2 + encart publicitaire + citation sur différents supports de communication : 15 000 F HT, soit 17 790 F TTC

- 2ème option :

Stand 18 m2 + encart publicitaire + citation sur différents supports de communication + intervention + 2 invitations au Colloque et au déjeuner :
20 000 F HT, soit 23 720 F TTC

5/ Pour la participation de soutien : versement libre

6/ Pour la participation au repas : 300 F par personne.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'accepter les tarifs tels qu'ils sont mentionnés ci-dessus,
- d'inscrire les recettes correspondantes au B.S. 1992, chapitre 961.00.7339 et 961.00.7379.